



Assemblée générale

Distr. générale
23 novembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 113 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le premier rapport sur l'exécution du budget-programme, qui est présenté pendant la première année de l'exercice biennal, a principalement pour objet de faire apparaître les ajustements requis par suite des fluctuations des taux d'inflation et des taux de change, ainsi que les modifications apportées aux coûts standard utilisés pour calculer le montant initial des crédits à ouvrir. Ce rapport est établi comme suite à une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹ que l'Assemblée générale a faite sienne à sa trente-deuxième session.

2. On a tenu compte dans le présent rapport sur l'exécution du budget-programme des nouveaux mandats approuvés par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité après que le budget-programme a été adopté, des dépenses imprévues et extraordinaires qui n'ont pu être reportées à la deuxième année de l'exercice biennal, ainsi que des décisions des organes délibérants qu'il y a lieu d'examiner dans le contexte dudit rapport.

3. La diminution de 43 648,4 dollars en chiffres nets des crédits budgétaires s'établit comme suit :

	Montant initial des crédits ouverts	Prévisions révisés	Augmentation/diminution	
Résolution 52/221 A	(En milliers de dollars des États-Unis)		(En pourcentage)	
Dépenses	2 532 331,2	2 484 130,3	(48 200,9)	(1,9)
Recettes	363 840,3	359 287,8	(4 552,5)	(1,3)
Besoins nets	2 168 490,9	2 124 842,5	(43 648,4)	(2,0)

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 8 (A/32/8)*.

4. On trouvera aux paragraphes 17 à 24 du présent rapport l'explication des modifications des hypothèses de coût prises en compte aux fins du calcul du montant initial des crédits ouverts. En outre, on a indiqué dans les tableaux et annexes ci-après les hypothèses de coût prises en compte pour le calcul du montant initial des crédits ouverts, les révisions proposées pour l'exercice biennal 1998-1999, et leurs incidences par chapitre du budget, par lieu d'affectation et par principal objet de dépense :

a) Tableau 1. Taux de change et d'inflation utilisés pour déterminer le montant initial des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999, et taux proposés dans le présent rapport;

b) Tableau 2. Informations sur les coefficients d'ajustement ayant initialement servi à déterminer les traitements des administrateurs, les coefficients effectifs pour l'année 1998 qui ont été promulgués par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), et les taux révisés proposés pour 1999;

c) Tableau 3. Taux de change effectifs utilisés pour les opérations de l'ONU durant les 11 premiers mois de 1998;

d) Tableau 4. Données sur les ajustements au coût de la vie ayant servi à déterminer le montant initial des crédits à ouvrir pour l'exercice biennal 1998-1999 en ce qui concerne les traitements des agents des services généraux et des catégories apparentées, les ajustements effectivement opérés en 1998 et les prévisions révisées pour 1999;

e) Annexe I.A. Prévisions de dépenses additionnelles, par chapitre, sous-chapitre et facteur de variation;

f) Annexe I.B. Prévisions de dépenses additionnelles, par lieu d'affectation et facteur de variation;

g) Annexe II. Ventilation des prévisions de dépenses additionnelles ou des diminutions, par chapitre et par principal objet de dépense;

h) Annexe III. Explication des modifications intervenues aux rubriques mentionnées au paragraphe 12 (Décisions des organes directeurs).

II. Chapitres des dépenses

5. L'évolution des facteurs mentionnés ci-dessus devrait permettre de réduire de 48 200 900 dollars le montant des crédits budgétaires, ce qui le ramènerait à 2 484 130 300 dollars. Ces chiffres se décomposent comme suit :

	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>	
Budget-programme	2 532 331,2	
a) Dépenses imprévues et extraordinaires	2 764,3	(Dépenses concernant la paix et la sécurité, la Cour internationale de Justice et les mesures de sécurité interorganisations, conformément à la résolution 52/223)
b) Décisions des organes directeurs	5 326,3	

	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>	
c) Modifications des hypothèses budgétaires		
Modification des taux de change	(27 582,9)	(Sur la base de la moyenne des taux de change utilisés pour les opérations de l'ONU)
Modification des hypothèses concernant l'inflation	(11 687,0)	(Sur la base des indices des prix à la consommation et des ajustements effectifs au coût de la vie)
Ajustements des coûts salariaux standard	(17 021,6)	(Sur la base des traitements effectivement versés, des vacances de poste, des dépenses communes de personnel, et des recommandations de la CFPI)
Montant total révisé	2 484 130,3	

6. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a établi des prévisions de dépenses révisées et des états des incidences sur le budget-programme des projets de résolution examinés par les grandes commissions. À ce stade, le montant total des augmentations ou diminutions proposées dans ces documents s'élève à 31 347 200 dollars et représente les incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, soit une diminution de 625 400 dollars; ainsi que les dépenses additionnelles à prévoir pour la session extraordinaire du Comité des contributions (94 800 dollars), le Comité sur la torture (19 000 dollars), le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (33 200 dollars), le dixième rapport intérimaire sur le Système intégré de gestion (6 500 000 dollars), la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) (25 106 500 dollars) et le processus de paix en Amérique centrale (219 100 dollars).

7. En outre, on prévoit qu'un certain nombre de projets de résolution (ayant trait à la Mission civile internationale en Haïti et aux missions spéciales en Afghanistan et à Bougainville) dont l'Assemblée générale n'avait pas encore été saisie au moment de l'établissement du présent rapport auront des incidences sur le budget-programme. On estime provisoirement que celles-ci se chiffreront entre 13 et 16 millions de dollars.

8. Conformément à la pratique établie, ces prévisions de dépenses révisées et leurs incidences sur le budget-programme n'ont pas été prises en considération pour l'établissement du présent rapport sur l'exécution du budget-programme, à l'exception des prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1998, dont il a été tenu compte conformément au document A/C.5/53/2. Une fois approuvés par la Cinquième Commission, aux taux initiaux correspondants, ces montants seront recalculés sur la base des hypothèses de coût approuvées qui sont proposées dans le présent rapport.

A. Dépenses imprévues et extraordinaires (augmentation : 2 764 300 dollars)

9. Par sa résolution 52/223 du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à contracter des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne serait pas nécessaire pour les engagements, à concurrence de 5 millions de dollars pour chacune des deux années de l'exercice, dont le Secrétaire général aurait attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité, les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aurait attesté qu'ils ont trait aux dépenses spécifiées au paragraphe 1 b) de la résolution 52/223 et les engagements, à concurrence de 500 000 dollars, dont le Secrétaire général aurait attesté qu'ils sont nécessaires aux fins des mesures de sécurité interorganisations.

10. En vertu des dispositions de cette résolution, des engagements d'un montant total de 2 764 300 dollars ont été contractés, comme suit :

a) Engagements dont le Secrétaire général atteste qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité (2 520 800 dollars);

b) Engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice atteste qu'ils ont trait à des dépenses imprévues relatives à la Cour (223 600 dollars);

c) Engagements afférents aux mesures de sécurité interorganisations (19 900 dollars).

11. Les dépenses en question, qui concernent les chapitres 3, 5, 30 et 32 du budget-programme, se répartissent comme suit :

a) *Engagements dont le Secrétaire général atteste qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité*

i) Chapitre 3. *Opérations de maintien de la paix et missions spéciales* (2 372 700 dollars)

*Dollars
des États-Unis*

a. Nomination de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afrique; et nomination du représentant et conseiller régional pour les activités humanitaires dans la région des Grands Lacs et création du bureau connexe (S/1997/994 et S/1997/995)	846 900
b. Création à Conakry d'un bureau de liaison pour l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Sierra Leone (S/1997/958, S/1997/980, S/PRST/1998/5, S/1998/249 et S/RES/1162)	456 700
c. Création d'un bureau des Nations Unies à Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (S/PRST/1998/10)	684 000
d. Mission de bons offices du Représentant personnel du Secrétaire général pour le règlement de la controverse entre le Guyana et le Venezuela	55 200
e. Mission de bons offices du Représentant personnel du Secrétaire général pour le Timor oriental	329 900

- ii) Chapitre 32. *Contributions du personnel* (148 100 dollars)
- b) *Engagements, dont le Président de la Cour internationale de Justice atteste qu'ils ont trait à des dépenses imprévues relatives à la Cour*

Chapitre 5. *Cour internationale de Justice* (223 600 dollars)

En application des dispositions du paragraphe 1, alinéa b) i) de la résolution 52/223 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1998-1999 et conformément au statut de la Cour internationale de Justice et à la résolution 48/252 du 26 mai 1994 de l'Assemblée générale, des dépenses additionnelles seront encourues en 1998 pour le paiement des honoraires et des frais de déplacement de juges ad hoc en ce qui concerne les affaires ci-après :

	<i>Dollars des États-Unis</i>
a. Projet Gabčíkovo-Nagymaros (<i>Hongrie c. Slovaquie</i>)	33 000
b. Questions d'interprétation et d'application de la Convention de Montréal de 1971 résultant de l'incident aérien de Lockerbie (<i>Jamahiriya arabe libyenne c. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Jamahiriya arabe libyenne c. États-Unis d'Amérique</i>)	29 000
c. Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria (<i>Cameroun c. Nigéria</i>)	78 000
d. Plates-formes pétrolières (<i>République islamique d'Iran c. États-Unis d'Amérique</i>)	5 100
e. Délimitation maritime et questions territoriales entre Qatar et Bahreïn (<i>Qatar c. Bahreïn</i>)	5 000
f. Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (<i>Bosnie-Herzégovine c. Yougoslavie</i>) (Serbie et Monténégro)	8 500
g. Compétence en matière de pêcheries (<i>Espagne c. Canada</i>)	65 000

- c) *Engagements afférents aux mesures de sécurité interorganisations*

Chapitre 30. *Dépenses spéciales* (19 000 dollars)

En application de la section IV de la résolution 36/235 du 18 décembre 1981 de l'Assemblée générale et de sa résolution 52/223, des dépenses ont été engagées au titre des mesures de sécurité interorganisations, à savoir pour couvrir la participation de l'ONU au coût de l'affrètement d'un avion afin d'évacuer les fonctionnaires et les membres de leur famille de l'Indonésie en mai 1998, de l'Érythrée en juin 1998 et de la République démocratique du Congo en août 1998, ainsi que pour couvrir les frais de voyage en Indonésie d'un fonctionnaire pour la coordination des questions de sécurité afin d'aider le représentant désigné pour la gestion de ces questions.

B. Décisions des organes directeurs (augmentation : 5 326 300 dollars)

12. Chapitre 3. *Opérations de maintien de la paix et missions spéciales* (4 697 600 dollars)

a) Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Sierra Leone (239 200 dollars);

b) Le montant total des crédits demandés (4 936 800 dollars) comme suite aux mesures prises par le Conseil de sécurité en ce qui concerne les missions de bons offices, de rétablissement de la paix et de diplomatie préventive, sur la base des demandes soumises par les gouvernements et/ou des recommandations faites par le Secrétaire général doit permettre de couvrir les dépenses indiquées ci-après (voir l'annexe III pour plus de détails) :

i)	Bureau du Représentant du Secrétaire général au Cambodge	634 400
ii)	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria (BANUL)	1 627 000
iii)	Bureau des Nations Unies au Burundi	1 089 700
iv)	Envoyé spécial du Secrétaire général en Afrique et représentant et conseiller régional du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	1 585 700

13. Chapitre 5. *Cour internationale de Justice* (311 700 dollars)

Conformément aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/53/7/Add.6) au sujet de l'étude exhaustive des conditions d'emploi et de la rémunération des membres de la Cour internationale de Justice sur la base des propositions présentées par le Secrétaire général dans le document A/C.5/53/11 que doit examiner l'Assemblée générale, un montant additionnel de 311 700 dollars serait nécessaire pour 1999.

14. Chapitre 7A. *Affaires économiques et sociales* (92 900 dollars)

Par l'annexe I de sa résolution 1998/46 sur des mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, le Conseil économique et social a décidé que le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement et le Comité des ressources naturelles seraient fusionnés en un seul organe composé d'experts qui serait dénommé Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement. Cette fusion se traduirait par une réduction des dépenses de 92 900 dollars.

15. Chapitre 11A. *Commerce et développement* (60 000 dollars)

À l'annexe I de sa résolution 1998/46, le Conseil économique et social a arrêté les modalités de restructuration de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Par cette résolution, il a été décidé que la Commission resterait une commission technique du Conseil économique et social, qu'elle continuerait à se réunir tous les deux ans pendant une durée de deux semaines, et que le nombre de ses membres serait ramené de 53 à 33. Cette restructuration se traduirait par une diminution d'un montant de 60 000 dollars des ressources à prévoir pour la session de 1999.

16. Chapitre 32. *Contributions du personnel* (469 900 dollars)

a)	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Sierra Leone	9 200
----	--	-------

Sur le montant de 61 300 dollars approuvé par l'Assemblée générale au titre des contributions du personnel, les dépenses effectuées pour la période du 1er janvier au 12 juillet 1998 se sont élevées à 70 500 dollars. En conséquence, un crédit additionnel de 9 200 dollars devrait être ouvert au budget ordinaire.

b)	Prévisions révisées comme suite aux mesures prises par le Conseil de sécurité concernant les missions de bons offices, de rétablissement de la paix et de diplomatie préventive	460 700
----	---	---------

C. Fluctuation des taux de change (diminution : 27 582 900 dollars)

17. Pour la réévaluation des coûts, on peut se fonder soit sur la moyenne des taux de change opérationnels appliqués depuis le début de l'exercice biennal (méthode de la moyenne), soit sur le taux de change en vigueur au moment de la réévaluation (taux de change le plus récent). On se rappellera que, dans son rapport pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé qu'aux fins de l'établissement du budget, les prévisions concernant les taux de change opérationnels soient fondées sur une moyenne plutôt que sur le dernier taux de change disponible. Le Secrétaire général avait indiqué qu'il n'était pas souhaitable de déterminer à l'avance s'il fallait utiliser la méthode consistant à établir une moyenne ou celle consistant à se fonder sur le dernier taux de change disponible pour la formulation du budget et la réévaluation des coûts, et qu'il faudrait en décider au moment de chaque réévaluation. Cette conclusion a été communiquée à l'Assemblée générale et approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/51/7/Add.6, par. 5), qui a estimé que le Secrétaire général devrait utiliser les taux de change qui permettraient l'estimation la plus basse. Dans le présent rapport sur l'exécution du budget, on a utilisé la moyenne des taux de change appliqués pour les opérations de l'ONU de janvier à novembre 1998. Les ajustements à opérer en fonction de ce qui se sera passé effectivement en 1999 figureront dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget.

18. La réduction de 27,6 millions de dollars tient à ce qu'on a appliqué pour 1998 et 1999 la moyenne des taux de change opérationnels enregistrés de janvier à novembre 1998, lesquels ont été favorables. Dans le cas du franc suisse, on a appliqué pour les deux années le taux de change moyen du franc suisse jusqu'en novembre 1998 – qui a été de 1,46 pour un dollar, alors que l'hypothèse retenue dans les ouvertures de crédits initiales était de 1,42 – ce qui se traduit par une réduction de 15,3 millions de dollars. Dans le cas du schilling autrichien, le taux moyen de janvier à novembre 1998 s'établit à 12,45 alors que l'hypothèse retenue pour les ouvertures de crédits initiales était de 12,30, si bien qu'il en est résulté une réduction de 1,2 million de dollars. Les réductions correspondant aux autres lieux d'affectation se montent à 11,1 millions de dollars.

19. On trouvera aux tableaux 1 et 3 des détails concernant les taux opérationnels pour tous les lieux d'affectation. Ces tableaux donnent les moyennes des taux de change effectivement utilisés pour les opérations de l'ONU jusqu'en novembre 1998, sur lesquelles on propose de se fonder pour 1998 et 1999. Depuis que le taux opérationnel pour novembre 1998 a été fixé, le dollar a continué de fluctuer. Comme indiqué au paragraphe 17, les ajustements à opérer en fonction de ce qui se sera passé effectivement en 1999 figureront dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget.

D. Inflation (diminution : 11 687 000 dollars)

20. On trouvera dans les tableaux 1, 2 et 4 les taux d'inflation révisés pour tous les objets de dépense. Ces taux révisés sont fondés sur les coefficients d'ajustement promulgués et sur les données les plus récentes dont on dispose concernant les indices des prix à la consommation. Les taux révisés sont, dans presque tous les cas, inférieurs à ceux qui avaient été prévus à l'origine.

E. Modifications à apporter aux coûts standard pour les dépenses de personnel (diminution : 17 021 600 dollars)

21. Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux coûts salariaux standard pour 1998 sont fondées sur les moyennes effectivement enregistrées jusqu'à présent pendant l'exercice biennal, par catégorie et par classe, pour chaque lieu d'affectation. Les projections pour 1999 sont fondées sur les tendances de 1998. La hausse de 700 000 dollars tient au fait que les coûts salariaux moyens sont plus élevés qu'on ne l'avait prévu au moment de déterminer le montant initial des crédits à ouvrir.

22. Les dépenses communes de personnel sont budgétisées sur la base d'un pourcentage donné des traitements nets pour chaque lieu d'affectation. Elles ont trait aux indemnités et prestations, ainsi qu'aux frais liés à la nomination et à la mutation des fonctionnaires et à leur cessation de service. Ces dépenses sont calculées en fonction des tendances réelles des traitements depuis le début de l'exercice biennal et en fonction de l'évolution de leur proportion par rapport aux traitements. Une augmentation nette de 5,7 millions de dollars au titre des dépenses communes de personnel est prévue, en raison des ajustements à apporter au taux à Genève, Vienne, Beyrouth, Nairobi, et en ce qui concerne l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST).

23. Les incidences financières des recommandations et décisions de la CFPI² indiquées aux paragraphes 26 et 27 de l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/53/4), ainsi que d'autres ajustements représentant un montant approximatif de 2,5 millions de dollars ont été pris en considération dans les modifications à apporter aux coûts standard.

24. Le taux moyen de vacance de postes pour l'exercice biennal ne peut être déterminé qu'à la fin de l'exercice, mais, sur la base de ce qui s'est passé depuis le début de l'exercice biennal, il apparaît que le taux de vacance en 1998 a été légèrement supérieur à 10 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Ce taux plus élevé que prévu tient au fait que les cessations de service ont été relativement nombreuses pendant l'année, même si par ailleurs l'absence de toute restriction a favorisé les recrutements. La prise en compte de l'augmentation du taux de vacance de postes dans les modifications à apporter aux coûts standard pour 1998 reflète uniquement ce qui s'est passé en 1998 et n'aurait pas d'incidences sur la capacité de l'Organisation des Nations Unies de recruter en 1999. On conserve pour 1999 les taux de vacance de postes retenus pour les ouvertures de crédit initiales, à savoir 5 % pour les administrateurs et 2,5 % pour les agents des services généraux. L'ajustement du taux de vacance pour 1998 entraînerait une réduction de 25,9 millions de dollars.

F. Conclusion

25. Sur la base des éléments décrits dans le présent rapport, le montant des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 1998-1999 serait de 2 484 130 300 dollars.

² Ibid., *cinquante-troisième session, Supplément No 30* et rectificatif (A/53/30 et Corr.1).

III. Chapitres des recettes

Chapitre 1. *Recettes provenant des contributions du personnel*

26. Les modifications décrites ci-dessus en ce qui concerne les chapitres des dépenses entraîneraient une réduction de 4,5 millions de dollars à ce chapitre.

Chapitre 2. *Recettes générales*

27. La diminution de 158 200 dollars est due essentiellement à une réévaluation des coûts, en fonction de l'application de taux de change révisés.

Chapitre 3. *Services destinés au public*

28. L'augmentation des recettes nettes (302 400 dollars) tient essentiellement à une réévaluation des coûts, en fonction de l'application aux recettes comme aux dépenses de taux de change et de taux d'inflation révisés.

Tableau 1
**Taux de change et d'inflation retenus lors de l'ouverture de crédits initiale
et aux fins du présent rapport, par lieu d'affectation**

<i>Lieu d'affectation principal (monnaie)</i>	<i>Taux de change 1998-1999</i>			<i>Taux d'inflation applicables aux objets de dépenses autres que les postes</i>			
	<i>Ouverture de crédits initiale^a</i>	<i>Rapport sur l'exécution du budget</i>		<i>Ouverture de crédits initiale</i>		<i>Rapport sur l'exécution du budget</i>	
		<i>1998-1999</i>	<i>1998^b</i>	<i>1999^c</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>
New York (dollars É.-U.)	–	–	–	2,4	2,7	1,7	2,4
Genève (francs suisses)	1,42	1,46	1,46	1,0	1,3	0,2	0,9
Vienne (schillings)	12,30	12,45	12,45	2,5	2,1	1,1	1,5
La Haye (florins)	1,99	2,01	2,01	3,0	2,6	2,2	2,3
Bangkok (baht)	40,00	41,17	41,17	9,7	7,0	9,8	7,0
Santiago (pesos chiliens)	420,00	451,55	451,55	4,3	6,0	5,2	4,8
Mexico (pesos mexicains)	8,10	8,78	8,78	17,9	18,8	15,3	13,3
Addis-Abeba (birr)	6,81	7,06	7,06	5,0	5,0	2,4	2,4
Nairobi (shillings kényens)	64,00	60,45	60,45	10,0	10,0	10,5	9,0
Port of Spain (dollars de Trinité-et-Tobago)	6,25	6,24	6,24	3,5	3,5	5,8	5,8
Amman (dinars jordaniens)	0,71	0,71	0,71	5,0	5,0	4,3	4,3
Beyrouth (livre libanaise)	1 541,00	1 512,18	1 512,18	7,5	7,5	4,9	4,9
UNRWA (nouveaux shekels)	3,56	3,67	3,67	10,0	10,0	4,0	4,0
ONUST (nouveaux shekels)	3,56	3,67	3,67	10,0	10,0	4,0	4,0
GOMNUII (roupies)	36,10	40,44	40,44	8,4	8,4	16,5	16,5
Centres d'information des Nations Unies ^d	–	–	–	2,7	2,7	1,7	2,4

^a Taux de change de décembre 1997.

^b Moyenne des taux effectifs de janvier à novembre 1998 (voir le tableau 3).

^c Taux de change de novembre 1998.

^d Effet global de l'inflation et des fluctuations monétaires.

Tableau 2
**Coefficients d'ajustement appliqués à la catégorie des administrateurs
et fonctionnaires de rang supérieur en 1998**

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Ouverture de crédits initiale</i>		<i>Premier rapport sur l'exécution du budget</i>		<i>Coefficients effectifs en 1998^a (base 100 = coefficient 0)</i>										
	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>1998^b</i>	<i>1999</i>	<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars^c</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>
New York	147,6	151,4	144,0	146,9	147,0	147,0	142,6	142,6	142,6	142,6	142,6	142,6	142,6	142,6	146,5
Genève	162,8	162,8	155,7	154,0	158,7	158,7	153,9	149,3	149,3	152,0	148,4	152,0	152,0	161,0	166,7
Vienne	142,3	144,1	137,8	136,5	140,2	138,2	134,0	133,1	135,0	137,0	135,0	136,0	134,0	143,3	145,5
La Haye	130,4	133,2	128,9	127,6	127,7	125,5	123,9	123,9	127,0	128,1	126,0	126,0	126,5	134,5	136,4
Bangkok	117,0	125,5	111,6	116,9	104,1	104,1	109,7	109,7	109,7	109,7	110,9	110,9	110,9	110,9	116,9
Santiago	135,5	136,5	130,6	129,0	135,5	135,5	131,4	131,4	131,4	131,4	130,6	130,6	130,6	130,6	129,0
Mexico	118,6	126,1	109,0	108,3	113,6	113,6	110,2	110,2	110,2	110,2	109,6	109,6	109,6	109,6	105,5
Addis-Abeba	135,8	139,6	119,4	118,1	134,7	134,7	130,6	118,6	118,6	118,6	118,2	118,2	118,2	118,2	117,6
Nairobi	119,1	125,4	120,1	125,0	117,4	122,4	118,7	118,7	118,7	118,7	120,5	120,5	120,5	120,5	122,0
Port of Spain	122,2	125,2	118,1	120,1	121,8	121,8	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1	118,1
GOMNUII	129,9	137,1	119,5	127,6	126,4	126,4	121,3	121,3	121,3	121,3	117,5	117,5	117,5	117,5	120,0
ONUST	129,3	135,0	122,6	123,5	128,1	128,1	123,8	123,8	123,8	123,8	122,8	122,8	122,8	122,8	119,7
UNRWA	129,3	135,0	122,6	123,5	128,1	128,1	123,8	123,8	123,8	123,8	122,8	122,8	122,8	122,8	119,7
Amman	152,5	153,4	148,2	148,1	152,5	152,5	148,2	148,2	148,2	148,2	148,2	148,2	148,2	148,2	148,3

^a Voir ICSC/CICR/PAC/277 à 287.

^b Moyenne des coefficients d'ajustement promulgués chaque mois par la CFPI de janvier à novembre 1998.

^c Incorporation au traitement de base d'un montant correspondant à 3,1 points d'ajustement à compter du 1er mars 1998, conformément à ce qui avait été promulgué par la CFPI.

Tableau 3
Taux de change 1998

Lieu d'affectation	1998-1999			Taux mensuels pratiqués pour les opérations de l'ONU (taux effectifs de janvier à novembre)										
	Ouverture de crédits initiale	Rapport sur l'exécution du budget ^a	Pourcentage de variation	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.
Genève	1,42	1,46	(2,9)	1,46	1,46	1,46	1,51	1,51	1,48	1,52	1,48	1,48	1,39	1,34
Vienne	12,30	12,45	(1,2)	12,50	12,70	12,70	12,80	12,60	12,40	12,60	12,50	12,70	11,80	11,60
La Haye	1,99	2,01	(0,8)	2,02	2,06	2,02	2,08	2,02	2,00	2,04	2,04	2,03	1,89	1,86
Bangkok	40,00	41,17	(2,9)	47,50	47,07	42,47	38,30	38,40	40,00	41,40	40,50	41,50	38,99	36,78
Santiago	420,00	451,55	(7,0)	433,00	445,00	445,00	445,00	445,00	450,00	450,00	460,00	467,00	467,00	460,00
Mexico	8,10	8,78	(7,8)	8,10	8,16	8,35	8,40	8,40	8,50	8,70	8,70	9,50	9,90	9,90
Addis-Abeba	6,81	7,06	(3,5)	6,81	6,88	6,94	6,93	7,00	7,09	7,04	7,14	7,25	7,27	7,27
Nairobi	64,00	60,45	5,9	62,00	60,00	60,00	60,00	60,00	63,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00
Port of Spain	6,25	6,24	0,1	6,25	6,24	6,24	6,24	6,24	6,24	6,24	6,24	6,24	6,24	6,24
GOMNUII	36,10	40,44	(10,7)	39,20	38,30	38,30	39,30	39,44	39,44	42,09	42,23	42,20	42,26	42,03
ONUST	3,56	3,67	(3,1)	3,45	3,55	3,55	3,57	3,71	3,62	3,64	3,63	3,71	3,81	4,18
UNRWA	3,56	3,67	(3,1)	3,45	3,55	3,55	3,57	3,71	3,62	3,64	3,63	3,71	3,81	4,18
Beyrouth	1 541,00	1 512,18	1,9	1 522,00	1 520,50	1 519,00	1 516,00	1 514,50	1 513,00	1 511,00	1 508,00	1 504,00	1 504,00	1 502,00

* Moyenne des taux de change opérationnels de l'ONU de janvier à novembre 1998.

Tableau 4
**Traitements des agents des services généraux : pourcentage
 de variation en monnaie locale**

Lieu d'affectation	Taux retenus aux fins de l'ouverture de crédits initiale 1998-1999		Taux ajustés dans le rapport sur l'exécution du budget	Augmentation	
	(Année précédente = 100)			(Barème précédent = 100)	
New York	1998	2,4	1,8	1er janvier	1,8
	1999	2,4	2,0	1er janvier	2,0
Genève	1998	–	–	–	–
	1999	–	–	–	–
Vienne	1998	–	–	–	–
	1999	–	–	–	–
La Haye	1997			1er juillet	2,1 ^a
	1998	1,3	1,2	1er juillet	2,3
	1999	1,3	2,2	1er juillet	2,0
Bangkok	1998	3,6	18,0	1er janvier	18,0
	1999	3,6	15,0	1er janvier	15,0
Santiago	1998	3,3	0,3	1er septembre	1,0 ^b
	1999	3,3	5,7	1er janvier	5,0
Mexico	1997			1er novembre	6,3 ^a
	1998	12,0	11,3	1er mai	17,0
	1999	10,0	12,1	1er mai	10,0
Addis-Abeba	1997			1er juillet	5,4 ^a
	1998	4,8	4,6	1er janvier	4,6
	1999	4,5	4,6	1er janvier	4,6
Nairobi	1998	6,6	8,0	1er janvier	8,0 ^b
	1999	8,0	8,0	1er janvier	8,0
Port of Spain	1998	2,4	2,4	1er avril	3,2 ^b
	1999	3,1	3,1	1er avril	3,2
ONUST	1997			1er septembre	8,7 ^a
	1998	9,9	6,3	1er janvier	6,3 ^b
	1999	6,2	6,3	1er janvier	6,3
GOMNUII	1998	1,9	2,6	1er juin	4,5
	1999	6,5	4,5	1er juin	4,5

^a Ajustements au coût de la vie promulgués rétroactivement.

^b Prévisions.

Annexe I

A. Modification des prévisions de dépenses par chapitre et sous-chapitre : ventilation par facteur de variation (exercice biennal 1998-1999)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre des dépenses	Crédits initialement ouverts (A/RES/52/221 A)	Modifications prévues					Augmentation (diminution) des crédits requis	Prévisions révisées
		Éléments imprévus ou extraordinaires	Décisions des organes directeurs	Fluctuations monétaires	Inflation	Ajustement des coûts standard		
1A. Politique, direction et coordination d'ensemble	41 454,5	–	–	(172,0)	(210,1)	(307,6)	(689,7)	40 764,8
1B. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	436 829,2	–	–	(4 465,5)	(835,8)	(3 874,1)	(9 175,4)	427 653,8
2A. Affaires politiques	42 061,5	–	–	–	(89,7)	(737,9)	(827,6)	41 233,9
2B. Désarmement	13 310,6	–	–	(60,4)	(96,4)	(177,9)	(334,7)	12 975,9
3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	146 760,6	2 372,7	4 697,6	(2 551,6)	(1 564,1)	(4 145,0)	(1 190,4)	145 570,2
4. Utilisations pacifiques de l'espace	3 967,3	–	–	(44,6)	(20,8)	32,9	(32,5)	3 934,8
5. Cour internationale de Justice	20 479,3	223,6	311,7	(103,1)	(6,8)	(245,1)	180,3	20 659,6
6. Affaires juridiques	33 035,4	–	–	(76,8)	(114,5)	(394,9)	(586,2)	32 449,2
7A. Affaires économiques et sociales	109 262,3	–	(92,9)	(64,9)	(76,5)	(2 069,6)	(2 303,9)	106 958,4
8. Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement	5 385,2	–	–	(17,5)	(63,2)	(74,5)	(155,2)	5 230,0
11A. Commerce et développement	96 296,9	–	(60,0)	(2 570,0)	88,4	(458,9)	(3 000,5)	93 296,4
11B. Centre CNUCED/OMC du commerce international	19 812,7	–	–	–	–	–	–	19 812,7
12. Environnement	8 807,4	–	–	196,7	(72,9)	(174,6)	(50,8)	8 756,6
13. Établissements humains	12 790,3	–	–	481,7	(126,9)	(556,4)	(201,6)	12 588,7
14. Lutte contre la criminalité	5 413,6	–	–	(60,1)	(28,0)	31,8	(56,3)	5 357,3
15. Contrôle international des drogues	14 825,5	–	–	(157,1)	(77,8)	137,8	(97,1)	14 728,4
16A. Développement économique et social en Afrique	86 718,0	–	–	(2 073,2)	(4 924,3)	(297,8)	(7 295,3)	79 422,7
16B. Commissions régionales (bureau de New York)	1 208,4	–	–	–	(3,2)	(20,1)	(23,3)	1 185,1
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	56 167,5	–	–	(1 197,5)	2 575,3	(869,4)	508,4	56 675,9
18. Développement économique en Europe	44 875,4	–	–	(1 215,2)	109,4	(220,0)	(1 325,8)	43 549,6
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	87 906,9	–	–	(5 191,2)	418,9	(450,6)	(5 222,9)	82 684,0
20. Développement économique et social en Asie occidentale	49 925,0	–	–	660,3	(838,9)	5,9	(172,7)	49 752,3
21. Programme ordinaire de coopération technique	43 567,7	–	–	(611,9)	(300,6)	–	(912,5)	42 655,2
22A. Droits de l'homme	41 563,4	–	–	(1 071,9)	(37,1)	(285,9)	(1 394,9)	40 168,5

Chapitre des dépenses	Crédits initialement ouverts (A/RES/52/221 A)	Modifications prévues				Augmentation (diminution) des crédits reçus	Prévisions révisées
		Éléments imprévus ou extraordinaires	Décisions des organes directeurs	Fluctuations monétaires	Inflation		
22B. New York : personnes portées disparues à Chypre	638,1	-	-	(17,2)	(6,9)	(24,1)	614,0
23. Opération de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	46 005,9	-	-	(1 245,4)	107,2	(954,9)	45 051,0
24. Réfugiés de Palestine	21 221,8	-	-	(625,4)	(337,2)	583,0	21 804,8
25. Assistance humanitaire	17 933,7	-	-	(109,7)	(35,8)	(350,5)	17 583,2
26. Communication et information	138 040,4	-	-	(175,0)	(738,5)	(2 466,4)	135 574,0
27. Services administratifs	446 190,7	-	-	(2 642,1)	(2 393,6)	(5 291,2)	440 899,5
27A. Administration : Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	11 295,3	-	-	-	(32,5)	(205,0)	11 090,3
27B. Administration : Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	21 267,6	-	-	-	(76,5)	(379,4)	20 888,2
27C. Administration : Bureau de la gestion des ressources humaines	45 354,7	-	-	-	(224,1)	(678,9)	44 675,8
27D. Administration : Services d'appui	223 106,2	-	-	(26,6)	(1 441,3)	(1 610,5)	221 495,7
27E. Administration : Genève	102 584,5	-	-	(2 775,4)	(346,7)	(2 731,3)	99 853,2
27G. Administration : Vienne	30 748,9	-	-	(356,4)	(356,3)	(47,5)	30 701,4
27H. Administration : Nairobi	1 833,5	-	-	516,3	83,8	361,4	12 194,9
28. Contrôle interne	18 359,6	-	-	13,1	(29,3)	(418,1)	17 941,5
29. Activités administratives financées en commun	5 627,4	-	-	398,7	(179,7)	196,8	5 824,2
30. Dépenses spéciales	52 837,0	19,9	-	(185,7)	(69,1)	(152,7)	52 684,3
31. Dépenses d'équipement	34 550,3	-	-	(183,0)	(194,2)	(377,2)	34 173,1
32. Contributions du personnel	315 436,7	148,1	469,9	(2 445,4)	(1 514,3)	(4 585,0)	310 851,7
34. Compte pour le développement	13 065,0	-	-	-	-	-	13 065,0
Montant total brut des prévisions de dépenses	2 532 331,2	2 764,3	5 326,3	(27 582,9)	(11 687,0)	(48 200,9)	2 484 130,3

B. Modification des prévisions de dépenses par lieu d'affectation : ventilation par facteur de variation (exercice biennal 1998-1999)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre des dépenses	Crédits initialement ouverts (A/RES/52/221 A)	Modifications prévues				Ajustement des coûts standard	Augmentation (diminution) des crédits requis	Prévisions révisées
		Éléments imprévus ou extraordinaires	Décisions des organes directeurs	Fluctuations monétaires	Inflation			
New York	1 208 827,2	2 540,7	5 074,6	–	(4 252,3)	(12 658,4)	(9 295,4)	1 199 531,8
Genève	649 769,0	–	(60,0)	(15 294,6)	(390,5)	(2 225,0)	(17 970,1)	631 798,9
Vienne	106 953,1	–	–	(1 152,0)	(1 114,2)	1 561,5	(704,7)	106 248,4
Santiago	92 739,5	–	–	(5 536,0)	186,5	118,1	(5 231,4)	87 508,1
Addis-Abeba	109 903,5	–	–	(2 230,5)	(5 192,2)	(266,0)	(7 688,7)	102 214,8
Beyrouth (CESAO)	57 692,0	–	–	697,1	(895,6)	(280,9)	(479,4)	57 212,6
Nairobi	36 733,4	–	–	1 458,6	(129,4)	(911,5)	417,7	37 151,1
Bangkok	73 878,9	–	–	(1 398,7)	3 115,4	(835,0)	881,7	74 760,6
Autres lieux d'affectation	195 834,6	223,6	311,7	(4 126,8)	(3 014,7)	(1 524,4)	(8 130,6)	187 704,0
Total	2 532 331,2	2 764,3	5 326,3	(27 582,9)	(11 687,0)	(17 021,6)	(48 200,9)	2 484 130,3

Annexe II

Exercice biennal 1998-1999 : Répartition par chapitre du montant estimatif des dépenses additionnelles ou des diminutions et ventilation par principal objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre des dépenses	Traitements et dépenses communes de personnel	Voyages	Travaux d'imprimerie	Autres services contractuels	Frais généraux de fonctionnement	Fournitures et accessoires, mobilier et matériel	Divers	Augmen-tation (diminution) totale
1A. Politique, direction et coordination d'ensemble	(556,3)	(59,6)	–	(30,3)	(11,9)	(4,4)	(27,2)	(689,7)
1B. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	(8 818,3)	(7,1)	(1,1)	(141,8)	(91,2)	(203,3)	87,4	(9 175,4)
2A. Affaires politiques	(790,5)	(17,4)	(0,9)	(3,1)	(10,6)	(5,1)	–	(827,6)
2B. Désarmement	(319,6)	(4,4)	(0,5)	(0,1)	(1,0)	(0,8)	(8,3)	(334,7)
3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	(2 540,0)	511,2	–	(0,6)	58,3	700,9	79,8	(1 190,4)
4. Utilisations pacifiques de l'espace	(18,2)	(0,9)	–	–	(0,5)	(0,6)	(12,3)	(32,5)
5. Cour internationale de Justice	10,6	(1,0)	–	209,6	(30,0)	(8,9)	–	180,3
6. Affaires juridiques	(490,4)	(62,8)	(20,8)	(2,1)	(4,0)	(3,2)	(2,9)	(586,2)
7A. Affaires économiques et sociales	(2 130,3)	(133,9)	(5,6)	(1,6)	(17,3)	(10,1)	(5,1)	(2 303,9)
8. Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement	(149,9)	(2,0)	–	(2,8)	(0,3)	(0,2)	–	(155,2)
11A. Commerce et développement	(2 582,1)	(142,1)	(21,3)	(0,4)	(106,3)	(78,3)	(70,0)	(3 000,5)
12. Environnement	(64,7)	(2,5)	–	2,0	11,0	3,4	–	(50,8)
13. Établissements humains	(222,8)	(1,0)	4,4	–	6,2	11,6	–	(201,6)
14. Lutte contre la criminalité	(50,0)	(1,9)	(1,8)	–	(0,6)	(2,0)	–	(56,3)
15. Contrôle international des drogues	(62,1)	(10,2)	(11,7)	–	(4,8)	(8,3)	–	(97,1)
16A. Développement économique et social en Afrique	(7 167,8)	(18,8)	(1,7)	(6,6)	(59,8)	(39,9)	(0,7)	(7 295,3)
16B. Commissions régionales (bureau de New York)	(22,7)	(0,3)	–	–	(0,3)	–	–	(23,3)
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	667,2	(11,2)	(5,5)	(5,6)	(94,6)	(41,9)	–	508,4
18. Développement économique et social en Europe	(1 211,4)	(23,4)	(7,2)	(7,8)	(6,6)	(23,0)	(46,4)	(1 325,8)
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	(4 471,4)	(14,4)	(22,4)	(93,5)	(441,3)	(179,9)	–	(5 222,9)
20. Développement économique et social en Asie occidentale	(51,5)	(4,0)	(1,1)	(7,1)	(78,7)	(30,3)	–	(172,7)

Chapitre des dépenses	Traitements et dépenses communes de personnel			Voyages	Travaux d'imprimerie	Autres services contractuels	Frais généraux de fonctionnement		Fournitures et accessoires, mobilier et matériel		Augmentation (diminution) totale
									Divers		
21. Programme ordinaire de coopération technique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(912,5)	(912,5)
22A. Droits de l'homme	(1 057,5)	(288,2)	(7,8)	(2,6)	(20,9)	(16,4)	(1,5)	(1 394,9)			
22B. New York : personnes portées disparues à Chypre	(15,4)	-	-	-	(8,3)	(0,4)	-	(24,1)			
23. Opération de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	(913,7)	-	-	-	(38,2)	(3,0)	-	(954,9)			
24. Réfugiés de Palestine	583,0	-	-	-	-	-	-	583,0			
25. Assistance humanitaire	(281,2)	(15,6)	-	(3,3)	(9,8)	(4,8)	(35,8)	(350,5)			
26. Communication et information	(2 125,7)	(10,4)	(0,9)	(119,8)	(132,0)	(75,1)	(2,5)	(2 466,4)			
27. Services administratifs	(2 822,5)	(10,5)	(1,9)	(337,3)	(1 687,4)	(184,2)	(247,4)	(5 291,2)			
A. Administration : Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	(202,1)	(0,7)	-	(0,7)	(0,8)	(0,7)	-	(205,0)			
B. Administration : Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	(366,6)	(0,2)	(0,2)	(5,3)	(3,6)	(3,5)	-	(379,4)			
C. Administration : Bureau de la gestion des ressources humaines	(544,8)	(4,9)	(0,4)	(120,8)	(2,5)	(5,5)	-	(678,9)			
D. Administration : Services d'appui	(702,6)	(2,4)	(1,3)	(83,0)	(718,0)	(61,3)	(41,9)	(1 610,5)			
F. Administration : Genève	(1 491,5)	(1,9)	-	(119,4)	(848,4)	(111,5)	(158,6)	(2 731,3)			
G. Administration : Vienne	335,1	(0,2)	-	(11,4)	(274,6)	(49,5)	(46,9)	(47,5)			
H. Administration : Nairobi	150,0	(0,2)	-	3,3	160,5	47,8	-	361,4			
28. Contrôle interne	(404,6)	(6,8)	-	(0,2)	(2,4)	(4,1)	-	(418,1)			
29. Activités administratives financées en commun	-	-	-	-	-	-	196,8	196,8			
30. Dépenses spéciales	(227,5)	-	-	-	(19,9)	-	94,7	(152,7)			
31. Dépenses d'équipement	-	-	-	-	-	-	(377,2)	(377,2)			
32. Contributions du personnel	(4 585,0)	-	-	-	-	-	-	(4 585,0)			
Montant total brut des prévisions de dépenses	(42 892,3)	(339,2)	(107,8)	(555,0)	(2 803,2)	(212,3)	(1 291,1)	(48 200,9)			

Annexe III

Explication des modifications apportées aux questions visées au paragraphe 12 (décisions des organes directeurs)

Chapitre 3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales

a) Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Sierra Leone

1. Avant la création de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), l'Assemblée générale, dans sa résolution 52/221 du 22 décembre 1997, avait notamment approuvé au chapitre 3 du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 un crédit d'un montant brut de 889 100 dollars (montant net : 827 800 dollars) pour assurer le financement en 1998 du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Sierra Leone. Dans sa résolution 1181 (1998) du 13 juillet 1998, le Conseil de sécurité a décidé d'établir la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone. Il a en outre décidé que la MONUSIL serait dirigée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, qui serait nommé Représentant spécial pour la Sierra Leone et qu'elle engloberait le Bureau de l'Envoyé spécial et son personnel civil. Compte tenu de cette résolution, les dépenses afférentes au Bureau de l'Envoyé spécial, désormais nommé Représentant spécial, ont été incorporées à compter du 13 juillet 1998 dans le financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone, tel que décrit dans le rapport du Secrétaire général sur la question en date du 2 octobre 1998 (A/53/454). Le montant estimatif des dépenses pour la période allant du 1er janvier au 12 juillet 1998 s'élevait à 588 600 dollars, ce qui représentait une réduction de 239 200 dollars par rapport aux ressources prévues au budget ordinaire.

b) Questions dont est saisi le Conseil de sécurité

i) Bureau du Représentant du Secrétaire général au Cambodge

2. Dans une lettre datée du 13 novembre 1998 (S/1998/1086), adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général avait proposé que dès qu'un nouveau gouvernement serait constitué, et sous réserve de son approbation par le Président du Gouvernement cambodgien, le mandat du Bureau de son Représentant soit prorogé pour une nouvelle période de 12 mois afin qu'il continue d'exercer ses fonctions actuelles conformément à l'esprit et aux principes des Accords de Paris. Dans une lettre datée du 17 novembre 1998 (S/1998/1087), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir que la proposition du Secrétaire général avait été portée à l'attention des membres du Conseil qui souscrivait à cette proposition.

ii) Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria

3. Dans une lettre datée du 11 novembre 1998 (S/1998/1080), adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a fait savoir notamment qu'en raison du rôle important et très positif que jouait le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria (BANUL) et étant donné que ce pays continuait d'avoir besoin d'un appui spécial, il avait l'intention de proroger le mandat du Bureau pour une nouvelle période d'un an, jusqu'à la fin du mois de décembre 1999. Dans une lettre datée du 16 novembre 1998 (S/1998/1081), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris acte de son intention.

iii) Bureau des Nations Unies au Burundi

4. Dans une lettre datée du 11 novembre 1998 (S/1998/1084), adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a fait savoir notamment que, depuis sa création, le Bureau des Nations Unies au Burundi avait joué un rôle actif et constructif dans le rapproche-

ment entre les principaux acteurs politiques du pays, en organisant des séminaires et d'autres activités destinées à rétablir la confiance, et qu'il avait aussi contribué au débat national et aux négociations internes qui avaient abouti, en juin 1998, à l'instauration d'un partenariat politique et à la formation d'un gouvernement de transition largement représentatif. Vu les résultats de la troisième série de pourparlers tenue à Arusha, il fallait que le Bureau des Nations Unies au Burundi continue à surveiller de près la situation du pays sur les plans politique et de la sécurité, qui restait fragile, et à contribuer à créer un climat qui incite les Burundais à s'engager durablement à négocier de bonne foi lors de la série de pourparlers à venir. Le Bureau des Nations Unies au Burundi jouant un rôle important à ce stade crucial du processus de paix, le Secrétaire général a indiqué qu'il avait l'intention d'en proroger le mandat jusqu'à la fin du mois de décembre 1999.

5. Dans une lettre datée du 17 novembre 1998 (S/1998/1085), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil de sécurité avaient pris note de la teneur de cette lettre.

iv) Envoyé spécial du Secrétaire général en Afrique, et Représentant du Secrétaire général et Conseiller régional pour les affaires humanitaires dans la région des Grands Lacs.

6. Dans une lettre datée du 12 décembre 1997 (S/1997/994), adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a évoqué la situation dans la région des Grands Lacs et en Afrique centrale ainsi que la nécessité d'adapter la présence politique de l'Organisation des Nations Unies aux nouvelles conditions créées par les changements radicaux survenus dans cette région depuis le début de l'année. Comme la contribution de l'ONU aux activités de médiation régionales concernant le Burundi et aux initiatives de paix internationales qui ont accompagné les changements de régime en République démocratique du Congo et en République du Congo étaient en grande partie à mettre au compte de M. Mohammed Sahnoun, agissant en sa qualité de Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine pour la région des Grands Lacs, le Secrétaire général demandait au Conseil d'approuver un nouveau mandat pour M. Sahnoun en Afrique ainsi qu'une nouvelle présence politique et humanitaire de l'Organisation des Nations Unies dans la région des Grands Lacs en la personne de M. Berhanu Dinka.

7. En tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Sahnoun continuerait de suivre de près l'évolution de la situation en Afrique centrale, notamment dans la région des Grands Lacs. Il apporterait aussi son soutien aux initiatives de rétablissement et de consolidation de la paix dans cette région et accorderait une attention particulière au Burundi. En outre, il se chargerait des missions préventives et autres que le Secrétaire général pourrait lui demander d'effectuer, le cas échéant, dans d'autres régions de l'Afrique. En sa qualité de Représentant du Secrétaire général, M. Dinka représenterait ce dernier aux réunions dans la région, suivrait l'évolution de la situation ainsi que ses incidences sur la paix et la sécurité de la région et chercherait à participer aux efforts déployés à l'échelon régional pour prévenir ou régler les conflits par des moyens pacifiques. En ce qui concerne plus précisément le Burundi, il superviserait les activités politiques de l'Organisation des Nations Unies dans ce pays et appuierait les initiatives politiques actuellement menées en faveur du Burundi à la fois à l'intérieur du pays et l'extérieur. Dans l'exercice de ses fonctions, M. Dinka consulterait l'Envoyé spécial en Afrique selon que de besoin.

8. Il a également été indiqué au Conseil que le coût des missions de l'Envoyé spécial en Afrique et du Représentant du Secrétaire général et Conseiller régional pour les affaires humanitaires dans la région des Grands Lacs était estimé à 890 000 dollars et à 3 millions de dollars, respectivement pour l'exercice biennal 1998-1999.

9. Dans une lettre datée du 19 décembre 1997 (S/1997/995), le Président du Conseil de sécurité a indiqué notamment que les membres du Conseil de sécurité approuvaient les propositions du Secrétaire général et souhaitaient être tenus pleinement informés des activités de l'Envoyé spécial et du Représentant et Conseiller régional pour les affaires humanitaires dans la région des Grands Lacs.

10. Comme indiqué plus haut au paragraphe 11 a) i) a., les activités entreprises en 1998 par l'Envoyé spécial (76 960 dollars) et le Représentant et Conseiller régional pour les affaires humanitaires dans la région des Grands Lacs (770 000 dollars) avaient été financées par les engagements que l'Assemblée générale avait autorisé le Secrétaire général à contracter dans la résolution 52/223 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1998-1999. Le montant estimatif des dépenses pour 1999 s'élèverait à 254 600 dollars pour l'Envoyé spécial et à 1 331 100 dollars pour le Représentant et Conseiller régional pour les affaires humanitaires dans la région des Grands Lacs. En ce qui concerne ce dernier agissant en sa qualité de Conseiller régional pour les affaires humanitaires, des fonds extrabudgétaires d'un montant de 581 000 dollars ont également été mis à la disposition du Représentant spécial en 1998, pour les activités humanitaires entreprises au nom du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. On prévoit que des dispositions extrabudgétaires analogues seront prises pour 1999.
